

NOM

NO

05717-4

C.A.E. 8729 NO CONV 57174
AFFIL 6 NB EMPL 167
EMP COUV 0 ET GEOD 0 30
PERS VIS 6 NO ACC 099334001
DATE ENR 831213

DÉPÔT

Dépôt N°: 8 3 0 9 0 4 3

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé

Dépôt refusé

05717-4

Objet	<input type="checkbox"/> 1ère convention	<input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Entente	<input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 20708-01
Date	Signature	Reception	Durée	Du	Au	Nombre de salariés régis par la convention collective
	83-03-14	83-04-25	82-10-01	18	18 MOIS	3

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: <u>M. Jean-Luc Couture, trésorier</u>	<input type="checkbox"/> Déposant Vénapoli Beauté Capillaire Ltée 924, 1ère Avenue Québec, Qc G1L 3K4

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	-------	-----------------	---------	--------------------	----

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
 Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-09-07

Pour renseignements
 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970
 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 9 0 4 2**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 22412-02
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 mois Nombre de salariés régis par la convention collective: 1

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, KKK trés.	<input type="checkbox"/> Déposant Salon de Barbier St-Sacrement Enrg. (M. Raymond Asselin, prop.) 1360, Chemin Ste-Foy Québec, Qc G1S 2N6

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné:
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques	
INTERVENANT ET DEPOSANT L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale X117 St-Henri, Cté Lévis, Qc G0R 3E0 Att: M. Gérard Giguère, président e	Q 14081-01 <i>M. Raymond Asselin</i> Pour le commissaire général du travail Signature: <i>Cherise Demers</i> Date: 83-09-07

Pour renseignements: 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: 8 3 0 9 0 4 1

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances		Q 14140-02
Date	Signature	Reception	Durée	Du	Au	Nombre de salariés régis par la convention collective
	83-03-14	83-04-25		82-10-01	18 mois	1

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon de Barbier du Boulevard Enr. Propriétaire: M. Lionel Plante 321, Boul. Charest Est Québec, Qc G1K 3H3

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	-------	----------	---------	-------------	----

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 Voir au verso pour les codes →

Remarques							
INTERVENANT ET DEPOSANT L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 § St-Henri, Cté Lévis GOR 3E0 Att: M. Gérard Giguère, président	Q 14141-01 Studio du Boulevard						
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Pour le commissaire général du travail</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Signature</td> <td>Date</td> </tr> <tr> <td><i>Thérèse Demers</i></td> <td>83-09-07</td> </tr> </tbody> </table>		Pour le commissaire général du travail		Signature	Date	<i>Thérèse Demers</i>	83-09-07
Pour le commissaire général du travail							
Signature	Date						
<i>Thérèse Demers</i>	83-09-07						

Pour renseignements → 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: 8 3 0 4 3 3 6

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention	<input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Entente	<input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14440-07
Date	Signature 83-03-14	Réception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01	Au 18 mois MOIS	Nombre de salariés régis par la convention collective 7

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Coupe d'art Sainte-Foy Inc. 2750, Chemin Sainte-Foy Plaza Laval Québec, Qc G1V 1V6

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
Case Postale 117
St-Henri, Cté Lévis, Qc
GOR 3E0
Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail	
Signature <i>Thérèse Demers</i>	Date 83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 6 2 1 0**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention	<input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Entente	<input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14129-01
Date	Signature 83-03-14	Réception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01	Au 18 mois	Nombre de salariés régis par la convention collective 0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant M. Roland Marceau 900, de l'Entraide Charlesbourg, Qc G1H 6T2

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs
pour hommes de Québec
Case Postale 117
St-Henri, Côté Lévis, Qc
G0R 3E0
Att: M. Gérard Giguère, prés.

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-06-14

Pour renseignements
 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970
 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 06 2 09**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention	<input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Entente	<input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 20705-01
Date	Signature 83-03-14	Réception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01	Au 18 mois	Nombre de salariés régis par la convention collective

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, Trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon René Barbier (Michel Laroche) 302, rue Marie de l'Incarnation Québec, Qc G1N 3G6

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné

Voir au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Létis, Qc
 GOR 3E0
 Att: M. Gérard Giguère, prés.

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Therese Demers.</i>	83-06-14

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 6 2 0 8**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 23079-02
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 mois Nombre de salariés régis par la convention collective: 1

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, Trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Jean-Pierre Côté 32, de l'Eglise Charlesbourg, Qc G2N 1C5

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné:
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques	
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Cté Lévis, Qc G0R 3E0 Att: M. Gérard Giguère, prés.	Q 22146-02 Q 14096-01
Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Therese Domes</i>	83-06-14

Pour renseignements: 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 6 2 0 7**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1ère convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14082-01
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du: 82-10-01 Au: 18 mois Nombre de salariés régis par la convention collective

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, Trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon de Barbier Ste-Foy Enrg. M. André Barbeau 2838, Chemin Ste-Foy Québec, Qc G1V 1V8

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné:
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques						
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Cté Lévis, Qc G0R 3E0 Att: M. Gérard Giguère, prés.						
<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Pour le commissaire général du travail</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Signature</td> <td>Date</td> </tr> <tr> <td><i>Thérèse Demers</i></td> <td>83-06-14</td> </tr> </tbody> </table>	Pour le commissaire général du travail		Signature	Date	<i>Thérèse Demers</i>	83-06-14
Pour le commissaire général du travail						
Signature	Date					
<i>Thérèse Demers</i>	83-06-14					

Pour renseignements: 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: 8 3 0 4 2 6 5

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention	<input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Entente	<input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 22143-02
Date	Signature	Reception	Durée	Du	Au	Nombre de salariés régis par la convention collective
	83-03-14	83-04-25		82-10-01	18 mois	2

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, prés.	<input type="checkbox"/> Déposant Studio 1009 Coiffure Enr. (Richard Boiteau) 835 ouest, Saint-Vallier Québec, Qc G1N 1E3

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	-------	----------	---------	-------------	----

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné:
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes

Remarques

DEPOSANT: X
 L'Association patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 GOR 3E0
 Att: M. Gérard Giguère, prés.

Q 14090-01
 Richard Boiteau

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Stéphane Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements: 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 3 5**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances		Q 14322-01
Date	Signature	Réception	Durée	Du	Au	Nombre de salariés régis par la convention collective
	83-03-14	83-04-25		82-10-01	18 MOIS	2

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Madame Louise Pomerleau, opérant sous la raison sociale Salon Louca Enr. 68, rue Principale Saint-Romuald, Qc G6W 2S4

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Voir au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
 Att: **M. Gérard Giguère, président**

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements

425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 3 4**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 16004-01
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du: 82-10-01 Au: 18 MOIS <small>mois</small>
			Nombre de salariés régis par la convention collective 0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Mirador Enr. 250, rue Bayard Québec, Qc G1K 4P9

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
Case Postale 117
St-Henri, Cté Lévis, Qc
GOR 3E0
Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357



Gouvernement du Québec
Bureau du commissaire
général du travail

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 3 3**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 16003-01
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 MOIS ans
Nombre de salariés régis par la convention collective			8

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Boutique Hair Québec Enrg. 243, Boul. L'Ormière Neufchâtel, Qc G2B 3Z9

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné:
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques							
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Cté Lévis, Qc G0R 3E0 Att: M. Gérard Giguère, président	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Pour le commissaire général du travail</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Signature</td> <td>Date</td> </tr> <tr> <td><i>Thérèse Demers</i></td> <td>83-04-26</td> </tr> </tbody> </table>	Pour le commissaire général du travail		Signature	Date	<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26
Pour le commissaire général du travail							
Signature	Date						
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26						

Pour renseignements: 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

003 (011)

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 3 2**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 20748-01
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée: Du 82-10-01 Au 18 MOIS mars	Nombre de salariés régis par la convention collective: 1

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Labrie Enr. 960, Avenue Cartier Québec, Qc G1R 2S1

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes

Remarques							
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Côté Lévis, Qc G0R 3E0 Att: M. Gérard Giguère, président							
<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Pour le commissaire général du travail</th> </tr> <tr> <td>Signature</td> <td>Date</td> </tr> <tr> <td><i>Thérèse Demers</i></td> <td>83-04-26</td> </tr> </table>		Pour le commissaire général du travail		Signature	Date	<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26
Pour le commissaire général du travail							
Signature	Date						
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26						

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 3 1**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 20789-01
Date	Signature: 83-03-14	Réception: 83-04-25	Durée: Du 82-10-01 Au 18 MOIS
			Nombre de salariés régis par la convention collective: 5

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant M. André Talbot (Salon André Talbot) 1094, Boul. des Chutes 1 Villeneuve, Qc G1E 2G1

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné:
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
 Att: **M. Gérard Giguère, président**

Pour le commissaire général du travail	
Signature: <i>Thérèse Demers</i>	Date: 83-04-26

Pour renseignements: 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 3 0**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 20788-01
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-125 Durée: 82-10-01 Au: 18 mois	Nombre de salariés régis par la convention collective: 0	

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant M. Pierre Roby 1535, rue Notre-Dame Ancienne-Lorette, Qc G2E 3B2

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné:
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des
Coiffeurs pour hommes de Québec
Case Postale 117
St-Henri, Cté Lévis, Qc
G0R 3E0
Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail

Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements: 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 2 9**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 20787-01
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 mars - MOIS
Nombre de salariés régis par la convention collective			0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Cotture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant M. Michel Brunet 7825, 1 ^{ère} Avenue Québec, Qc G1H 2Y3

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné:
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 GOR 3E0
 Att: **M. Gérard Giguère, président**

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Therese Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements: 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 2 8**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14226-01
Date	Signature 83-03-14 Réception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 ^{mois} ans Nombre de salariés régis par la convention collective 0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant M. Yvon Daigle 3, rue Dollard Saint-Romuald, Qc G6W 2G9

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques							
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Cté Lévis, Qc G0R 3E0 Att: M. Gérard Giguère, président	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Pour le commissaire général du travail</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Signature</td> <td>Date</td> </tr> <tr> <td><i>Thérèse Demelo</i></td> <td>83-04-26</td> </tr> </tbody> </table>	Pour le commissaire général du travail		Signature	Date	<i>Thérèse Demelo</i>	83-04-26
Pour le commissaire général du travail							
Signature	Date						
<i>Thérèse Demelo</i>	83-04-26						

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 2 7**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14228-01
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 mars ^{mois}
Nombre de salariés régis par la convention collective			0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant M. Laurent Marmen 526, rue Saint-Jean Québec, Qc G1R 1P6

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques						
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Cté Lévis, Qc G0R 3E0 Att: M. Gérard Giguère, président						
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th colspan="2">Pour le commissaire général du travail</th> </tr> <tr> <td>Signature</td> <td>Date</td> </tr> <tr> <td><i>Thérèse Demers</i></td> <td>83-04-26</td> </tr> </table>	Pour le commissaire général du travail		Signature	Date	<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26
Pour le commissaire général du travail						
Signature	Date					
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26					

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 2 6**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention	<input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Entente	<input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14119-01
Date	Signature 83-03-14	Reception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01	Au 18 MOIS	Nombre de salariés régis par la convention collective 0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Germain Langlois 567, avenue Royale Beauport, Qc G1E 1Y4

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des coiffeurs pour hommes de Québec
Case Postale 117
St-Henri, Cté Lévis, Qc
G0R 3E0
Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demelo</i>	83-04-26

Pour renseignements
 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970
 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 2 5**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14120-01
Date	Signature 83-03-14 Réception 83-04-25	Durée Du 82-10-01 Au 18 MOIS	Nombre de salariés régis par la convention collective 0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant M. Gilles Laroche (Salon Gilles) 2485, Chemin St-Louis Québec, Qc G1T 1R9

Unité de négociation

Région	3 03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	----------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques						
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, C^{té} Lévis, Qc GOR 3E0 Att: M. Gérard Giguère, président						
<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Pour le commissaire général du travail</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Signature</td> <td>Date</td> </tr> <tr> <td><i>Stéphane Demers</i></td> <td>83-04-26</td> </tr> </tbody> </table>	Pour le commissaire général du travail		Signature	Date	<i>Stéphane Demers</i>	83-04-26
Pour le commissaire général du travail						
Signature	Date					
<i>Stéphane Demers</i>	83-04-26					

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 2 4**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14124-01
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 mois
Nombre de salariés régis par la convention collective			0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Guy Laplante 416, rue St-Anselme Québec, Qc G1K 5T2

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 Voir au verso pour les codes →

Remarques							
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Cté Lévis, Qc GOR 3E0 Att: M. Gérard Giguère, président	<table border="1"> <thead> <tr> <th align="center" colspan="2">Pour le commissaire général du travail</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Signature</td> <td>Date</td> </tr> <tr> <td><i>Thérèse Demers</i></td> <td>83-04-26</td> </tr> </tbody> </table>	Pour le commissaire général du travail		Signature	Date	<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26
Pour le commissaire général du travail							
Signature	Date						
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26						

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 2 3**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14128-01
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 mars Mois
Nombre de salariés régis par la convention collective			0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant M. Ivan McKibbin 492, rue Saint-Luc Québec, Qc G1N 2V2

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
Case Postale 117
St-Henri, Côté Lévis, Qc
GOR 3E0
Att: M. Gérard Ciguère, président

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 2 2**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14133-01
Date	Signature 83-03-14	Réception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 MOIS	Nombre de salariés régis par la convention collective 0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant M. Achille Muzzillo, opérant sous la raison sociale de (Salon Achille Enrg 88½, de l'Espinay Québec, Qc G1L 2H5

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 GOR 3E0
 Att: **M. Gérard Giguère, président**

Pour le commissaire général du travail	
Signature <i>Thérèse Demers.</i>	Date 83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 2 1**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14134-01
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 MOIS ans Nombre de salariés régis par la convention collective: 2

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant M. Francesco Mungiovi, opérant sous la raison sociale de "Salon de Barbier Mungiovi Enrg" 3220, Boul. Neilson Québec, Qc G1W 2V8

Unité de négociation

Région	0 3-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	---------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné:
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
Case Postale 117
St-Henri, Cté Lévis, Qc
G0R 3E0
Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail

Signature	<i>Thérèse Demers</i>	Date	83-04-26
-----------	-----------------------	------	-----------------

Pour renseignements: 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 2 0**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances		Q 14136-01
Date	Signature	Réception	Durée	Du	Au	Nombre de salariés régis par la convention collective
	83-03-14	83-04-25		82-10-01	18 MOIS	1

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: <u>M. Jean-Luc Couture, trésorier</u>	<input type="checkbox"/> Déposant M. Francesco Novara opérant sous la raison sociale de "Salon de Barbier Château" Hôtel Château Frontenac Québec, Qc

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
 Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements

425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 1 9**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14138-01
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 mars MOIS
Nombre de salariés régis par la convention collective			0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant M. Lucien Paquet 1644, avenue Maufils Québec, Qc G1J 4J1

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
Case Postale 117
St-Henri, Cté Lévis, Qc
G0R 3E0
Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail

Signature	Date
<i>Thérèse Demelo</i>	83-04-25

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 1 8**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances		Q 14137-01
Date	Signature: 83-03-14	Reception: 83-04-25	Durée: 82-10-01	Au: 18 mois
				Nombre de salariés régis par la convention collective: 1

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant M.L. Gérard Olivier opérant sous le raison sociale de "Salon Olivier" Motel Rond Point Lévis, Qc

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné:
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
 Att: **Mé Gérard Giguère, président**

Pour le commissaire général du travail	
Signature: <i>Patrice Demers</i>	Date: 83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 1 7**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1ère convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14142-01
Date	Signature 83-03-14	Réception 83-04-25	Durée Du 82-10-01 Au 18 MOIS mars
Nombre de salariés régis par la convention collective			4

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant M. Camil Pomerleau opérant sous la raison social de Salon Rama Enr. Centre d'Achat Rond Point Lévis, Qc G6V 6C5

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Voir au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association patronale des coiffeurs pour hommes de Québec
C.P. 117
St-Henri, Cté Lévis, Qc
G0R 3E0
Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements

425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357



Gouvernement du Québec
Bureau du commissaire
général du travail

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 1 6**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres		Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances		Q 14149-01
Date	Signature 83-03-14	Réception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 MOIS	Nombre de salariés régis par la convention collective 3

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc Att: <u>M. Jean-Luc Couture, trésorier</u>	<input type="checkbox"/> Déposant Studio Ross Inc. 75 ouest, rue Saint-Vallier Québec, Qc G1K 1J7

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association patronale des coiffeurs xx pour hommes de Québec C.P. 117 St-Henri-, Cté Lévis, Qc GOR 3E0 Att: <u>M. Gérard Giguère, président</u>

Pour le commissaire général du travail	
Signature <i>Thérèse Demers</i>	Date 83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

003 (011)

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 1 5**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances		Q 14153-01
Date	Signature	Réception	Durée	Du	Au	Nombre de salariés régis par la convention collective
	83-03-14	83-04-25		82-10-01	18 MOIS <small>MARS</small>	1 11

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Talbot Eur. 267, rue Dorchester Québec, Qc G1K 5Z6

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
Case Postale 117
St-Henri, Cté Lévis, Qc
G0R 3E0
Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: 8 3 0 4 3 1 4

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances		Q 14158-02	
Date	Signature 83-03-14	Réception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01	Au 18 MOIS	Nombre de salariés régis par la convention collective	
						11	

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Syndicat des Coiffeurs pour Hommes de Québec Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Darbourg Inc. 8445, Place Henri-Bourassa Québec, Qc

Unité de négociation

3- L'association, n'est pas accréditée chez cet employeur.

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	-------	----------	---------	-------------	----

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Voir au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association patronale des coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 GOR 3E0
 Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail

Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 1 3**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14158-04
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 MOIS mars
Nombre de salariés régis par la convention collective			13

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Carbourg Inc. 8500, Carrefour Charlesbourg Québec, Qc G1G 5X1

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné:
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques							
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Cté Lévis, Qc G0R 3E0 Att: M. Gérard Giguère, président	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Pour le commissaire général du travail</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Signature</td> <td>Date</td> </tr> <tr> <td><i>Thérèse Dumas</i></td> <td>83-04-26</td> </tr> </tbody> </table>	Pour le commissaire général du travail		Signature	Date	<i>Thérèse Dumas</i>	83-04-26
Pour le commissaire général du travail							
Signature	Date						
<i>Thérèse Dumas</i>	83-04-26						

Pour renseignements: 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 1 2**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14160-01
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 mois mois Nombre de salariés régis par la convention collective: 1

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Monsieur Marc-André Veilleux 5145, 1^{ère} Avenue Québec, Qc G1H 2V1

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Voir au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
Case Postale 117
St-Henri, Cté Lévis, Qc
GOR 3E0
Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail

Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 1 1**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1ère convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14159-01
Date	Signature 83-03-14 Réception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 MOIS ans
			Nombre de salariés régis par la convention collective 6

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, Trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant M. Laurent Veilleux 313, de la Couronne Québec, Qc G1K 6E5

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes

Remarques	
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Cté Lévis, Qc G0R 3E0 Att: M. Gérard Giguère, président	
Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 1 0**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 21739-02
Date	Signature: 83-03-14 Reception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 mois mois
		Nombre de salariés régis par la convention collective	
		5	

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, Trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Bourg-Royal Enr. 1010, 801^{ère} Rue Est Charlesbourg, Qc G1H 6J2

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques							
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, C^{té} Lévis, Qc G0R 3E0 Att: M. Gérard Giguère, président							
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Pour le commissaire général du travail</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Signature</td> <td>Date</td> </tr> <tr> <td><i>Thérèse Demers</i></td> <td>83-04-26</td> </tr> </tbody> </table>		Pour le commissaire général du travail		Signature	Date	<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26
Pour le commissaire général du travail							
Signature	Date						
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26						

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 0 9**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances		Q 21741-02
Date	Signature	Réception	Durée	Du	Au	Nombre de salariés régis par la convention collective
	83-03-14	83-04-25		82-10-01	18 MOIS	7

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, Trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Coiffbourg Inc. 1935, Boul. Masson Les Saules, Qc G1P 4B2

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Voir au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
 Att: **M. Gérard Giguère, président**

Pour le commissaire général du travail

Signature	Date
<i>Thérèse Donato</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: 8 3 0 4 3 0 8

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 21740-02
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 mars MOIS
Nombre de salariés régis par la convention collective			2

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: <u>M. Jean-Luc Couture, trésorier</u>	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Carlain 1969 Inc. 2700, Boul. Laurier Sainte-Foy, Qc G1V 2L8

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	-------	----------	---------	-------------	----

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Voir au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
 Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements

425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 0 5**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 21742-02
Date	Signature: 83-03-14 Reception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 MOIS
			Nombre de salariés régis par la convention collective 2

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon de Coiffure Elle et Lui Enr. 1900, 91^{ème} Avenue Charny, Qc G6W 6E5

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné:
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques	
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, C^{té} Lévis, Qc GOR 3E0 Att: M. Gérard Giguère, président	
Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements
 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970
 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 0 4**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 21744-02
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 mois ^{ans} Nombre de salariés régis par la convention collective: 2

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, Trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Guy Enr. 3054, 1 ^{ère} Avenue Québec, Qc G1L 3P4

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné:
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, C^{té} Lévis, Qc
 G0R 3E0
 Att: **M. Gérard Giguère, Président**

Pour le commissaire général du travail

Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-286

Pour renseignements: 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 0 6**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 21743-02
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 MOIS ans
Nombre de salariés régis par la convention collective			3

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Elie 2030, Boul. Père Lelièvre Duburger, Qc G1P 2X1

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
Case Postale 117
St-Henri, C^{té} Lévis, Qc
G0R 3E0
Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail

Signature	<i>Cherise Demers.</i>	Date	83-04-26
-----------	------------------------	------	-----------------

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 0 3**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances		Q 21746-02
Date	Signature	Réception	Durée	Du	Au	Nombre de salariés régis par la convention collective
	83-03-14	83-04-25		82-10-01	18 MOIS	1

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, Trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Nikolas Enr. (Monsieur Claude Bilodeau) 258, rue Racine Loretteville, Qc G2B 1E6

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Côté Lévis, Qc
 GOR 3B0
Att: M. Gérard Giguère, Président

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Christine Demelo</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 0 2**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 21747-02
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée Du: 82-10-01 Au: 18 MOIS	Nombre de salariés régis par la convention collective: 1

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, Trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon St-Jean 245, rue St-Jean Québec, Qc G1R 1N8

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné:
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
Case Postale 117
St-Henri, Cté Lévis, Qc
G0R 3E0
Att: M. Gérard Giguère, Président

Pour le commissaire général du travail	
Signature: <i>Thérèse Demers.</i>	Date: 83-04-26

Pour renseignements: 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 0 1**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances		Q 21749-02
Date	Signature 83-03-14	Reception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01	Au 18 MOIS	Nombre de salariés régis par la convention collective 3

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, Trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Studio Tourne Mèches Gérard Enr. (M. Gérard Breton) 550, Combronne Beauport, Qc

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
Case Postale 117
St-Henri, Cté Lévis, Qc
GOR 3E0
Att: M. Gérard Giguère, Président

Pour le commissaire général du travail

Signature

Date

Thérèse Demers.

83-04-26

Pour renseignements

425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970

255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: 8 3 0 4 3 0 0

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> Nouvelle convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances		Q 21748-02	
Date	Signature 83-03-14	Reception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01	Au 18 MOIS	Nombre de salariés régis par la convention collective	2

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, Trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon St-Pie X Enr. (M. Gérard Breton) 2503, avenue Maufils Québec, Qc G1J 4K8

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	-------	----------	---------	-------------	----

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
Att: M. Gérard Giguère, Président

Pour le commissaire général du travail	
Signature <i>Paule Demers</i>	Date 83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 9 9**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances		Q 21995-02
Date	Signature 83-03-14	Reception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01	Au 18 MOIS	Nombre de salariés régis par la convention collective 2

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: <u>M. Jean-Luc Couture, Trésorier</u>	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Denis Route Trans-Canada Place Tanguay Lévis, Qc

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, C^{té} Lévis, Qc
 GOR 3E0
 Att: M. Gérard Giguère, Président

Pour le commissaire général du travail	
Signature <i>Thérèse Demers.</i>	Date 83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: 8 3 0 4 2 9 8

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances		Q 21996-02
Date	Signature 83-03-14	Reception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01	Au 18 MOIS	Nombre de salariés régis par la convention collective 1

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: <u>M. Jean-Luc Couture, Trésorier</u>	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Michel Létourneau Carrefour St-Etienne 1007, Rte Lagueux, C.P. 253 Lauzon, Qc G0S 2L0

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cité Lévis, Qc
 G0R 3E0
 Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail	
Signature <i>Thérèse Douchet</i>	Date 83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 9 7**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 21997-02
Date	Signature 83-03-14	Réception 83-04-25	Durée Du 82-10-01 Au 18 MOIS	Nombre de salariés régis par la convention collective 4	

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, Trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Nil Coupes Enr. 1100, Boul. Chaudière Cap-Rouge, Qc G0A 1K0

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, C^{té} Lévis, Qc
 G0R 3E0
Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail

Signature <i>Thérèse Doreau</i>	Date 83-04-26
------------------------------------	-------------------------

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 9 6**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 22085-02
Date	Signature 83-03-14	Réception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 ^{mois} mars	Nombre de salariés régis par la convention collective 1

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: <u>M. Jean-Luc Couture, Trésorier</u>	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Ben Enr. 1050, ave Larue Carrefour Le Plateau Beauport, Qc G1C 5M3

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Voir au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
 Att: M. Gérard Giguère, Président

Pour le commissaire général du travail

Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 9 5**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances Q 22087-02		
Date	Signature 83-03-14	Réception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01	Au 18 MOIS	Nombre de salariés régis par la convention collective 2

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: <u>M. Jean-Luc Couture, Trésorier</u>	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Normand 1132, rue Commerciale St-Romuald, Qc G6W 1Y1

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné:
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
 Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail	
Signature <i>Gérard Giguère</i>	Date 83-04-26

Pour renseignements: 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: 8 3 0 4 2 9 4

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 22105-02
Date	Signature: 83-03-14 Reception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 mars 1983 MOIS
Nombre de salariés régis par la convention collective			1

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: <u>M. Jean-Luc Couture, Trésorier</u>	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Naviles Enr. 3400, des Quatres-Bourgeois Sainte-Foy, Qc G1W 2L2

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	-------	----------	---------	-------------	----

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Voir au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
 Att: M. Gérard Giguère, président

Q 140 86 - 01
Leopold Blais

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Therese Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements

425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: 8 3 0 4 2 9 3

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 22143-04
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 ans ^{mois}
Nombre de salariés régis par la convention collective			2

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Studio 1009 Coiffure Enr. (M. André Senneville) 3047, Boul. du Jardin Québec, Qc G1G 3Y6

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	-------	----------	---------	-------------	----

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Voire au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
 Att: M. Gérard Giguère, président

Q 14150-01
 Salon de Barbier
 Senneville

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Danielle Demers.</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 9 2**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 22145-02
Date	Signature 83-03-14 Réception 83-04-25	Durée	82-10-01 18 mois ^{ans}
		Nombre de salariés régis par la convention collective	2

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Mont-Marie (prop. M. Gaston Cloutier) 5 est, Route Trans-Canada Lévis, Qc G6V 4Y6

Unité de négociation

Région	03-3	Activité	87 21-10	Affiliation	10
--------	-------------	----------	-----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
Att: M. Gérard Giguère, président

Q 14095-01
Gaston Cloutier

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 9 1**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 22144-02
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du: 82-10-01 Au: 18 oct ^{nov}
Nombre de salariés régis par la convention collective			1

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine, Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Royal Ear. (prop. M. Paul-Emile Campagna) 2499, Boul. Sainte-Anne Québec, Qc G1J 1Y4

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné:
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques							
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Côté Lévis, Qc G0R 3E0 Att: M. Gérard Giguère, président	<p style="text-align: right;">Q14093-01</p> <p style="text-align: right;"><i>Jean-Paul Campagna</i></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th colspan="2">Pour le commissaire général du travail</th> </tr> <tr> <td>Signature</td> <td>Date</td> </tr> <tr> <td><i>Thérèse Demers.</i></td> <td>83-04-286</td> </tr> </table>	Pour le commissaire général du travail		Signature	Date	<i>Thérèse Demers.</i>	83-04-286
Pour le commissaire général du travail							
Signature	Date						
<i>Thérèse Demers.</i>	83-04-286						

Pour renseignements: 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 9 0**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances		Q 22147-02
Date	Signature	Reception	Durée	Du	Au	Nombre de salariés régis par la convention collective
	83-03-14	83-04-25		82-10-01	18 <i>mois</i>	4

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Figaro Enr. 4282, 1^{ère} Avenue Charlesbourg, Qc G1R 2S4

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Voir au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
Case Postale 117
St-Henri, C^{té} Lévis, Qc
G0R 3K0
Att: M. Gérard Giguère, président

Q 14161-02
Roger Veilleux

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements

425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: 8 3 0 4 2 8 9

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 22148-02
Date	Signature 83-03-14 Réception 83-04-25	Durée Du 82-10-01 Au 18 ^{mois} ans	Nombre de salariés régis par la convention collective 3

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: <u>M. Jean-Luc Couture, trésorier</u>	<input type="checkbox"/> Déposant Boutique de Coiffure Gérard Giguère Enr. 26 est, Boul. St-Cyrille Québec, Qc G1K 2E1

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	-------	----------	---------	-------------	----

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques							
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Cté Lévis, Qc G0R 3E0 Att: <u>M. Gérard Giguère, président</u>	Q 14108-01 <i>Gérard Giguère</i> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th colspan="2">Pour le commissaire général du travail</th> </tr> <tr> <td>Signature</td> <td>Date</td> </tr> <tr> <td><i>Thérèse Demers</i></td> <td>83-04-26</td> </tr> </table>	Pour le commissaire général du travail		Signature	Date	<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26
Pour le commissaire général du travail							
Signature	Date						
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26						

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: 8 3 0 4 2 8 8

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances Q 22149-02		
Date	Signature 83-03-14	Reception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01	Au 18 mars ^{mois}	Nombre de salariés régis par la convention collective 1

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: <u>M. Jean-Luc Couture, trésorier</u>	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Martel 1275, 41 ^{ème} Avenue Québec, Qc G1J 3B5

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques	
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Cté Lévis, Qc G0R 3E0 Att: <u>M. Gérard Giguère, président</u>	Q 14130-01 <i>Joseph Martel</i> Pour le commissaire général du travail Signature: <i>Cherise Demers</i> Date: 83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 8 7**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 22150-02
Date	Signature 83-03-14 Reception 83-04-25	Durée Du 82-10-01 Au 18	Nombre de salariés régis par la convention collective 0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: <u>M. Jean-Luc Couture, trésorier</u>	<input type="checkbox"/> Déposant Paul Vachon et Roger Noël 711, Boul. Charest Ouest Québec, Qc G1K 3J6

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Voir au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
 Att: M. Gérard Giguère, Président

Q14157-01
Paul Vachon

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements

425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 8 6**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 22151-02
Date	Signature 83-03-14 Réception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 ans
		Nombre de salariés régis par la convention collective 5	

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Fleur de Lys Enr. 550, Boul. Hamel Place Fleur de lys Québec, Qc

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques	
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Cté Lévis, Qc G0R 3E0 Att: M. Gérard Giguère, président	Q 14161-01 Roland Veilleux

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Dumas</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 8 5**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 22152-02
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 <i>mois</i>
			Nombre de salariés régis par la convention collective 0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant La Coiffure pour Hommes J.C. Bernard 2071, de la Canardière Québec, Qc G1J 2E7

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné:
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes

Remarques	
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Cté Lévis, Qc G0R 3E0 Att: M. Gérard Giguère, président	Q 14144-01 <i>La Coiffure pour Hommes ent.</i>
Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements: 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: 8 3 0 4 2 8 4

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 22153-02
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 mars ^{avril}
Nombre de salariés régis par la convention collective			2

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: <u>M. Jean-Luc Couture, trésorier</u>	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Michel Enr. (prop. M. Michel Douville) 3276, Chemin Sainte-Foy Sainte-Foy, Qc G1X 1S1

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	-------	----------	---------	-------------	----

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
 Att: M. Gérard Giguère, président

Q 14227-01
 Benoit Douville

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 - 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 - 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 8 3**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 22154-02
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	18 mois ans
		Nombre de salariés régis par la convention collective	1

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Fernand Enr (M. Fernand Labrecque, prop.) 370 est, rue du Roi Québec, Qc G1K 3W5

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des
Coiffeurs pour hommes de Québec
Case Postale 117
St-Henri, Cté Lévis, Qc
G0R 3E0
Att: M. Gérard Giguère, président

Q/14109-0

Charles Edouard Ponthies

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Therese Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: 8 3 0 4 2 8 2

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 221X55-02
Date	Signature: 83-03-14 Reception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 1983
Nombre de salariés régis par la convention collective			1

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: <u>M. Jean-Luc Couture, trésorier</u>	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Giguère (Prop. M. Marc Desroches) 126, Crémazie Ouest Québec, Qc G1R 1X5

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	-------	----------	---------	-------------	----

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné:
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes

Remarques
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, C ^{té} Lévis, Qc G0R 3E0 Att: <u>M. Gérard Giguère, président</u>
Q 14701-01 A l' honneur Giguère Pour le commissaire général du travail Signature: <i>Christine Demers</i> Date: 83-04-26

Pour renseignements: 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 8 1**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances		Q 22156-02
Date	Signature 83-03-14	Réception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01	Au 18 2003	Nombre de salariés régis par la convention collective 7

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon de Barbier Laurier Inc. 2700, Boul. Laurier Québec, Qc G1V 2L8

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques	
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Côté Lévis, Qc GOR 3E0 Att: M. Gérald Giguère, président	Q14112-01 <i>Salon Laurier</i>
Pour le commissaire général du travail	
Signature <i>Cherise Demers</i>	Date 83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 8 0**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 22161-02
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée: 82-10-01 Au: 18	Nombre de salariés régis par la convention collective: 1

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Saint-Thomas Enr. (M. Denis Paquet, prop.) 865, Myrand Québec, Qc G1V 2V8

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques					
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Cté Lévis, Qc G0R 3E0 Att: M. Gérard Giguère, président	<p style="text-align: right;">Q 20706-01</p> <p style="text-align: right;"><i>Jean-Louis Gagnon</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Salon Vedette Enr</i></p> <p style="text-align: center;">Pour le commissaire général du travail</p> <table border="1"> <tr> <td>Signature</td> <td>Date</td> </tr> <tr> <td><i>Thérèse Demers</i></td> <td>83-04-26</td> </tr> </table>	Signature	Date	<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26
Signature	Date				
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26				

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 7 9**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1ère convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 22160-0R2
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 ans
Nombre de salariés régis par la convention collective			2

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: <u>M. Jean-Luc Couture, trésorier</u>	<input type="checkbox"/> Déposant A. Vézina & Fils 105, rue Racine Loretteville, Qc G2B 1C9

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
 Att: M. Gérard Giguère, président

Q 14162-01
Benoît Vézina

Pour le commissaire général du travail

Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances		Q 22159-02
Date	Signature	Réception	Durée	Du	Au	Nombre de salariés régis par la convention collective
83-03-14		83-04-25	82-10-01	18	<i>mois</i>	2

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: <u>M. Jean-Luc Couture, trésorier</u>	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Yves Enr. (Prop. M. Jacques Gagné) 2100, Boul. Père Lelièvre Duberger, Qc G1P 2X5

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	-------	----------	---------	-------------	----

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques						
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Cté Lévis, Qc G0R 3E0 Att: <u>M. Gérard Giguère, président</u>						
014 230-01 <i>Jacques Gagné et</i> <i>Cloris Santerre</i>						
<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Pour le commissaire général du travail</th> </tr> <tr> <td>Signature</td> <td>Date</td> </tr> <tr> <td><i>Hélène Demers.</i></td> <td>83-04-26</td> </tr> </table>	Pour le commissaire général du travail		Signature	Date	<i>Hélène Demers.</i>	83-04-26
Pour le commissaire général du travail						
Signature	Date					
<i>Hélène Demers.</i>	83-04-26					

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: 8 3 0 4 2 7 7

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 22158-02
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 1983 ^{mbi} 1983
		Nombre de salariés régis par la convention collective	
		X 6	

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Capibec Inter Coiffure Inc. (M. Jean-Paul Veilleux, prop.) 2558, Boul. Laurier Québec, Qc G1V 2L1

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	-------	----------	---------	-------------	----

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné:
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
 Att: M. Gérard Giguère, président

Q 14332-01
Jean-Paul Veilleux

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 7 6**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 22157-02
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 mois <i>mois</i>
Nombre de salariés régis par la convention collective			3

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: <u>M. Jean-Luc Couture, trésorier</u>	<input type="checkbox"/> Déposant Salon de Coiffure Gaston Ross Enr 4765, 1 ^{ère} Avenue Québec, Qc G1H 2T3

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Côté Lévis, Qc G0R 3E0 Att: <u>M. Gérard Giguère, président</u>	Q 14 048-01 Studio Gaston Ross
Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-216

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 7 5**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 22973-02
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 juin ^{nov}
Nombre de salariés régis par la convention collective			6

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Uni-Coupe Enr. 1350, Pavillon Pollack Cité Universitaire Québec, Qc G1K 7P4

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	3721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
Voir au verso pour les codes →

Remarques	
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, CtÉ Lévis, Qc G0R 3E0 Att: M. Gérard Giguère, président	Q 20706-01 Salon Vadette
Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Christine Demelo</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 7 4**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 22735-02
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée: Du 82-10-01 Au 18 MOIS MOIS	Nombre de salariés régis par la convention collective: 2

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: <u>M. Jean-Luc Couture, Trésorier</u>	<input type="checkbox"/> Déposant Salon Marguerite Boutet 75, Boul. Valcartier Loretteville, Qc G2A 2M4

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques	
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Cté Lévis, Qc GOR 3E0 Att: <u>M. Gérard Giguère, président</u>	Q 20 707-01 <i>Gilles A. Claire</i>
Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Christine Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 7 3**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1ère convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14111-01
Date	Signature: 83-03-14	Réception: 83-04-25	Durée: Du 82-10-01 Au 18 MOIS
			Nombre de salariés régis par la convention collective: 0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, Trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant M. Philippe Hamel 350, rue Dorchester Québec, Qc G1K 6A4

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes

Remarques							
INTERVENANT ET DEPOSANT: X L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Cté Lévis, Qc G0R 3E0 Att: M. Gérard Giguère, président							
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Pour le commissaire général du travail</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Signature</td> <td>Date</td> </tr> <tr> <td><i>Suzanne Demers</i></td> <td>83-04-26</td> </tr> </tbody> </table>		Pour le commissaire général du travail		Signature	Date	<i>Suzanne Demers</i>	83-04-26
Pour le commissaire général du travail							
Signature	Date						
<i>Suzanne Demers</i>	83-04-26						

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 7 2**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14110-01
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 MOIS ans
Nombre de salariés régis par la convention collective			0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, Trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant M. Bruno Gros-Louis Village Huron Loretteville, Qc

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 GOR 3E0
 Att: **M. Gérard Giguère, président**

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 7 1**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention	<input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Entente	<input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14118
Date	Signature 83-03-14	Reception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01	Au 18 MOIS mars	Nombre de salariés régis par la convention collective 1

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc Att: M. Jean-Luc Couture, Trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Robert Landry, prop. 158, rue Montmagny Québec, Qc G1N 2Z7

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Voir au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
Case Postale 117
St-Henri, CEE Lévis, Qc
GOR 3E0
Att: M. Gérard Giguère, xprésident

Pour le commissaire général du travail

Signature	Date
<i>Thérèse Demers.</i>	83-04-26

Pour renseignements

425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 7 0**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14117-01
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 MOIS
Nombre de salariés régis par la convention collective			0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att? M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant J. Lionel Lamarre 3385, Chemin Sainte-Foy Sainte-Foy, Qc G1X 1S7

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis
 G0R 3E0
 Att: **M. Gérard Giguère, président**

Pour le commissaire général du travail

Signature	Date
<i>Swiree Domsis</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 6 9**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14116-01
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée: Du 82-10-01 Au 18 mars MOIS	Nombre de salariés régis par la convention collective: 0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Pierre Laflamme 8610, rue Villeneuve Charlesbourg, Qc G1G 2S9

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques
INTERVENANT ET DEPOSANT: x L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec Case Postale 117 St-Henri, Cté Lévis, Qc G0R 3E0 Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Pierrette Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 6 8**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1ère convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	14115-01
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 Mars Mois
Nombre de salariés régis par la convention collective			0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Benoît Labbé 149, rue Commerciale Lévis, Qc

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des
Coiffeurs pour hommes de Québec
Case Postale 117
St-Henri, Cté Lévis, Qc
G0R 3E0
Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail

Signature	Date
<i>Thérèse Demers.</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 6 7**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres			Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances		Q 14087-01
Date	Signature	Reception	Durée	Du	Au	Nombre de salariés régis par la convention collective
	83-03-14	83-04-25		82-10-01	18 <i>Mars</i>	0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant La Ceccle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant M. Roland Blais 580, Grande-Allée Est, app. 12 Québec, Qc G1R 2K2

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail	
Signature	Date
<i>Therese Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: 8 3 0 4 2 6 6

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14089-01
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 MOIS <i>MOIS</i>
			Nombre de salariés régis par la convention collective: 0

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant M. Paul-Aimé Boiteau 401, 101 ^{ème} Rue Québec, Qc G1J 2N6

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Voir au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri, Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
 Att: **M. Gérard Giguère, président**

Pour le commissaire général du travail

Signature	Date
<i>Thérèse Demers</i>	83-04-26

Pour renseignements

425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: 8 3 0 4 2 6 4

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Entente <input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14101
Date	Signature: 83-03-14 Réception: 83-04-25	Durée	Du 82-10-01 Au 18 mars MOIS
		Nombre de salariés régis par la convention collective	

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure Masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: <u>M. Jean-Luc Couture, Trésorier</u>	<input type="checkbox"/> Déposant Michel Drolet 2275, avenue Royale Courville, Beauport, Qc G1C 1P5

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	-------	----------	---------	-------------	----

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
 Voir au verso pour les codes

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
 Case Postale 117
 St-Henri
 Cté Lévis, Qc
 G0R 3E0
 Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail

Signature	Date
<i>Thérèse Demers.</i>	83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 2 6 3**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention	<input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Entente	<input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	Q 14105-01
Date	Signature 83-03-14	Reception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01	Au 18 mois	Nombre de salariés régis par la convention collective 1

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant M. Robert Gagné 524, 31^{ème} Avenue Limoulu, Qc G1L 2W3

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
--------	--------------	----------	----------------	-------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs
pour hommes de Québec
Case Postale 117
St-Henri, Cté Lévis, Qc
GOR 3E0
Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail	
Signature <i>Thérèse Demers</i>	Date 83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

RECHERCHE

DÉPÔT

Dépôt N°: **8 3 0 4 3 0 7**

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

Certificat accordé Dépôt refusé

Objet	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} convention	<input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Entente	<input type="checkbox"/> Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances		Q 20791-01
Date	Signature 83-03-14	Réception 83-04-25	Durée	Du 82-10-01	Au 18 MOIS	Nombre de salariés régis par la convention collective 1	

Association	Employeur
<input type="checkbox"/> Déposant Le Cercle Québécois de la Coiffure masculine Inc. 155 est, Boul. Charest Québec, Qc G1K 3G6 Att: M. Jean-Luc Couture, trésorier	<input type="checkbox"/> Déposant Monsieur Léon Bissonnette (Salon Léon Eur.) 2211, rue Maufils Québec, Qc G1J 4K2

Unité de négociation

Région	03-03	Activité	8721-10	Affiliation	10
---------------	--------------	-----------------	----------------	--------------------	-----------

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Voir au verso pour les codes →

Remarques

INTERVENANT ET DEPOSANT: X
L'Association Patronale des Coiffeurs pour hommes de Québec
Case Postale 117
St-Henri, Cté Lévis, Qc
G0R 3E0
Att: M. Gérard Giguère, président

Pour le commissaire général du travail	
Signature <i>Thérèse Demers</i>	Date 83-04-26

Pour renseignements 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

003 (011)

RECHERCHE

33 AVR 25 11 42

PAR MESSAGEUR

Q-99334-01

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

ENTRE: L'ASSOCIATION PATRONALE DES COIFFEURS POUR HOMMES
DE QUÉBEC INC., corporation légalement constituée
ayant son siège social à 20, St-Georges est, Lauzon.

Partie de première part,
ci-après appelée: "L'EMPLOYEUR"

ET: LE CERCLE QUÉBÉCOIS DE LA COIFFURE MASCULINE INC.,
corporation légalement constituée ayant son siège
social à 155 Est, Boulevard Charest, Québec.

Partie de seconde part
ci-après appelée: "LE SYNDICAT"

Lesquelles parties conviennent mutuellement de ce qui suit:

ARTICLE 1.00 - BUTS ET FINS

- 1.01 - Cette convention a pour but de régler les rapports entre les employeurs membres de l'Association et le Syndicat de façon à faire respecter la justice sociale, d'assurer la paix entre les employeurs et salariés et d'arrêter des conditions sociales justes et équitables pour les deux parties signataires.
- 1.02 - Les employeurs s'engagent à traiter leurs salariés avec considération.
- 1.03 - Le Syndicat s'engage à donner son entière coopération aux employeurs en encourageant ses membres à fournir un travail loyal et honnête.

ARTICLE 2.00 - RECONNAISSANCE

Le Syndicat est reconnu comme seul agent négociateur au nom de tous les salariés à l'emploi des membres de l'Association Patronale et de ceux qui le deviendront ultérieurement durant le cours de cette convention.

ARTICLE 3.00 - DÉFINITION

Aux fins d'application de la convention, les définitions des mots et termes relatifs aux métiers de la coiffure ont la signification qui leur est donnée aux articles 2 à 27 du Décret sur le Statut du Coiffeur (c. D-2, r.12), approuvé par l'Arrêter en Conseil numéro 1886(A) du 2 novembre 1960, publié dans la Gazette Officielle de Québec du 19 novembre 1960 et ses amendements ultérieurs.

ARTICLE 4.00 - SÉCURITÉ SYNDICALE

- 4.01 - Tous les salariés soumis à la présente convention devront être membres en règle du Syndicat comme condition du maintien de leur emploi; ceux qui ne le seraient pas actuellement devront le devenir dans les trente (30) jours qui suivront la date d'entrée en vigueur de cette convention.

- 4.02 - L'Association s'engage au nom et pour ses membres à n'employer que des membres en règle du Syndicat pour toutes les catégories de salariés assujettis à cette convention. Si aucun membre du Syndicat n'est disponible, l'employeur aura le privilège d'embaucher un coiffeur pour hommes tel que défini à l'article 4 du Décret sur le Statut du Coiffeur, lequel devra, dans les trente (30) jours qui suivront son embauchage, adhérer au Syndicat comme condition du maintien de son emploi.
- 4.03 - Si un salarié rompt son adhésion au Syndicat ou si un nouveau salarié néglige d'adhérer au Syndicat dans les trente (30) jours suivant son embauchage, le secrétaire du Syndicat en donnera avis par écrit à l'employeur et celui-ci devra dans les quinze (15) jours qui suivent, mettre fin à l'emploi de ce salarié.
- 4.04 - Le Syndicat s'engage au nom et pour ses membres à ce que tous leurs membres ne travaillent que pour des employeurs membres de l'Association. Les employeurs qui ne le seraient pas actuellement devront le devenir dans les trente (30) jours qui suivront la date d'entrée en vigueur de cette convention.
- 4.05 - Les employeurs membres de l'Association et les salariés membres du Syndicat sont liés par cette convention y compris ceux qui y adhéreront ultérieurement.

ARTICLE 5.00 - RETENUE SYNDICALE

- 5.01 - Pendant la durée de la présente convention, la retenue syndicale doit avoir lieu sur la paie de chaque salarié qu'il soit membre en règle du Syndicat ou non et qu'il y consente ou non pour les montants et aux échéances prescrites par la constitution et les règlements du Syndicat.
- 5.02 - Le total des sommes ainsi perçues sera remis une fois par mois au représentant autorisé du Syndicat.
- 5.03 - À chaque remise de la cotisation perçue, l'employeur fournira au Syndicat une liste des noms des salariés de qui il aura retenu la cotisation et des noms des salariés qui auront quitté leur emploi ou perdu leur statut de salarié. Le Syndicat met à la disposition des employeurs des formules de rapports sur lesquelles doivent être indiqués tous les renseignements exigés par ledit Syndicat. Ces formules seront expédiées aux employeurs avec des enveloppes de retour affranchies dans lesquelles elles devront être retournées à l'adresse indiquée par le Syndicat.

ARTICLE 6.00 - REPRÉSENTATION

Si le Syndicat ou l'Association requiert les services d'un ou plusieurs agents d'affaires, ils s'engagent mutuellement à les reconnaître et à les recevoir sur rendez-vous et à leur fournir toutes les informations concernant l'application de la présente convention.

ARTICLE 7.00 - ACTIVITÉS SYNDICALES

L'employeur facilitera la participation des salariés aux activités syndicales en accordant les congés nécessaires sans solde aux délégués mandatés pourvu qu'un avis de quarante-huit (48) heures soit donné à l'employeur et pour autant que la délégation du Syndicat ne recrute pas plus qu'un salarié par salon.

ARTICLE 8.00 - DÉFINITION D'UN COMITÉ DE GRIEF

- 8.01 - Un grief signifie toute mésentente relative à l'interprétation ou à l'application d'une convention collective.
- 8.02 - Le Comité de grief porte aussi le nom de COMITÉ DE RALATIONS PATRONALES-OUVRIÈRES.
- 8.03 - Dans les trente (30) jours qui suivront la signature de la présente convention, un comité de grief, composé de deux (2) représentants patronaux et deux (2) représentants syndicaux, devra être institué aux fins de régler tout grief.
- 8.04 - Le Comité de grief se réunira autant de fois que nécessaire à un endroit convenu entre ses membres.
- 8.05 - Tout grief qui n'aurait pas été réglé entre les parties impliquées sera soumis par écrit au Comité de grief.
- 8.06 --Le Comité devra se réunir dans les quinze (15) jours de la connaissance du grief. Si le Comité ne s'est pas entendu dans les quinze (15) jours suivant sa réunion, la partie qui se croit lésée pourra, dans les quinze (15) jours de l'expiration de ce délai, recourir à l'arbitrage selon la procédure prévue au Code du Travail. Si la partie qui se croit lésée n'a pas fait sa demande d'arbitrage au Ministre du Travail dans les quinze (15) jours suivant la réunion du Comité de Relations Patronales-Ouvrières, le grief sera nul et non avenu.

ARTICLE 9.00 - PROCÉDURE DE RÈGLEMENTS DES GRIEFS

- 9.01 - Tout grief doit être soumis par écrit ou verbalement à la partie contre qui il est formé, dans les quinze (15) jours du fait qui lui a donné naissance.
- 9.02 - Tout grief d'un salarié devra être soumis par le salarié concerné ou un représentant du Syndicat. Tout grief du Syndicat devra être soumis par un représentant du Syndicat. Tout grief de l'employeur devra être soumis par l'employeur concerné ou son représentant.
- 9.03 - L'employeur ou le Syndicat, à qui un grief est soumis, devra tenter de la résoudre dans les quarante-huit (48) heures suivant sa réception.
- 9.04 - Si un règlement n'est pas intervenu dans les quarante-huit (48) heures, à la satisfaction de celui qui a déposé le grief, ce dernier devra, dans les dix (10) jours de l'expiration de ce délai de quarante-huit (48) heures, soumettre son grief par écrit au Comité de Relations Patronales-Ouvrières. Si ce grief n'est pas soumis à ce Comité dans ce délai, il sera nul et non avenu.

ARTICLE 10.00 - ARBITRE DES GRIEFS

- 10.01 - Dans les quinze (15) jours de la réception de l'avis, l'arbitre doit, après consultation avec les parties, fixer la date de la première séance.
- 10.02 - L'arbitre ne peut changer, ni modifier ou amender aucune des dispositions de la présente convention, mais en rendant sa décision, il doit tenir compte de la lettre et de l'esprit de la convention.

- 10.03 - L'arbitre doit rendre sa décision dans les trente (30) jours ou dans tout autre délai alloué par les parties et il doit communiquer cette décision par écrit aux deux parties.
- 10.04 - La sentence arbitrale est finale et lie les parties en cause.

ARTICLE 11.00 - ACQUISITION DU DROIT D'ANCIENNETÉ

- 11.01 - Un salarié permanent régi par la convention acquiert son droit d'ancienneté après vingt-six (26) semaines consécutives de travail dans le même salon.
- 11.02 - Le salarié temporaire, surnuméraire ou remplaçant de classe "A" ou "B" qui accumule 130 jours de travail pour le même employeur à l'intérieur d'une période de douze (12) mois a droit aux mêmes privilèges que le salarié décrit à l'article 11.01.

ARTICLE 12.00 - CONGÉDIEMENT ET MISE À PIED

- 12.01 - Dans tous les cas de mise à pied ou de suspension, le salarié possédant le moins d'ancienneté est celui que la mise à pied affecte. Les salariés sont rappelés au travail dans l'ordre inverse de leur mise à pied.
- 12.02 - Dans le cas d'un congédiement, l'employeur qui verse au salarié la moyenne du salaire gagné calculé suivant son T-4 de l'année précédente, est dispensé de donner l'avis prévu à l'article 5.04 du décret.
- 12.03 - Si le salarié n'était pas à l'emploi du même employeur l'année précédente, le mode de rémunération sera la moyenne d'une semaine de salaire gagné durant son emploi.
- 12.04 - Le salarié qui quitte son emploi sans donner de préavis, doit verser à son employeur un montant équivalent à la moyenne d'une semaine de travail calculé suivant son T-4 de l'année précédente. L'employeur déduira le montant dû par le salarié à même le salaire dû au salarié au moment de son départ ou sur le montant dû pour les vacances.
- 12.05 - Pour le cas où le salarié prévu à l'article 12.04 qui n'était pas à l'emploi du même employeur l'année précédente, le montant payable sera calculé sur la base prévue à l'article 12.03.

ARTICLE 13.00 - SALAIRES MINIMA

Aucun salarié ne doit toucher moins que la rémunération suivante:

- 13.01 Pour les heures de la semaine normale de travail, le salarié permanent de classe "A" et de classe "B" doit toucher 170.00\$ de salaire de base plus une commission de 50% des recettes hebdomadaires de son travail qui excèdent 294.00\$.

Le salarié permanent de classe "A" ou "B" qui, le 1er janvier, justifie de cinq (5) années de service continu à l'emploi du même employeur doit toucher 200.00\$ de salaire de base plus une commission de 50% des recettes hebdomadaires de son travail qui excèdent 354.00\$.

- 13.02 - Nonobstant le paragraphe précédent, pour toutes recettes hebdomadaires dépassant 460.00\$, le mode de rémunération du salarié permanent de classe "A" et de classe "B" est de 55% de la totalité des recettes enregistrées;

13.03 - Le salarié permanent de classe "A" et de classe "B" qui, durant l'année 1983, a accumulé 35,000.\$ et plus de recettes, touchera un boni de 300.00\$ payable en monnaie légale dans les deux premiers mois de l'année 1984.

13.04 - Le salarié permanent de classe "A" ou "B" qui, pour cause de maladie, n'effectue pas sa semaine complète de travail et qui produit un certificat médical à cette fin dans les 3 jours de son retour au travail, sera rémunéré de la façon suivante:

13.04.1 - Pour le salarié qui, le 1er janvier, justifie moins de 5 années de service continu pour le même employeur

<u>NOMBRE DE JOURS TRAVAILLÉS</u>	<u>SALAIRE DE BASE</u>	<u>50% DES RECETTES EXCÉDANT</u>
1	34.00	58.80
2	68.00	117.60
3	102.00	176.40
4	136.00	235.20

13.04.2 - Pour le salarié qui, le 1er janvier, justifie de 5 années et plus de service continu pour le même employeur

<u>NOMBRE DE JOURS TRAVAILLÉS</u>	<u>SALAIRE DE BASE</u>	<u>50% DES RECETTES EXCÉDANT</u>
1	40.00	70.80
2	80.00	141.60
3	120.00	212.40
4	160.00	283.20

13.05 - Si le salarié ne produit pas de certificat médical dans le délai requis au paragraphe 13.04, son mode de rémunération sera de 45% de ses recettes enregistrées, sauf si ce congé a été autorisé par écrit au préalable par son employeur.

13.06 - La rémunération du salarié permanent de classe "A" et de classe "B" qui bénéficie des jours de congés additionnels mentionnés au paragraphe 15.03 sera celle apparaissant au paragraphe 13.04.

13.07 - Lorsqu'en vertu d'une entente signée, le salarié permanent de classe A ou B consent à effectuer, sur une période déterminée, une semaine de moins de cinq (5) jours (40 heures), le mode de rémunération de ce salarié sera celui prévu au paragraphe 13.04; si toutefois les recettes hebdomadaires de ce salarié excèdent 460.\$, la rémunération sera alors de cinquante-cinq pour cent (55%) de la totalité des recettes, peu importe le nombre de jours effectivement travaillés.

13.08 - Le salarié temporaire, surnuméraire ou remplaçant de classe "A" et de classe "B" qui doit être embauché pour pas moins de 2 jours consécutifs, doit toucher le taux de l'ordonnance pour chaque heure effectuée, ou 50% des recettes hebdomadaires de son travail si ce dernier est plus avantageux pour le salarié.

13.09 - Pour les heures normales de travail, l'apprenti doit toucher les montants suivants:

13.09.1 - Durant sa 1ère année d'apprentissage: 90.00\$ de salaire hebdomadaire de base plus une commission de 45% des recettes hebdomadaires de son travail qui excèdent 173.00\$.

- 13.09.2- Durant sa deuxième année d'apprentissage: 110.00\$ de salaire hebdomadaire de base plus une commission de 50% des recettes hebdomadaires de son travail qui excèdent 202.00\$.
- 13.09.3- du 25^e mois jusqu'à l'obtention du certificat de qualification de classe °°°° 125.00\$ de salaire hebdomadaire de base plus une commission de 50% des recettes hebdomadaires de son travail qui excèdent 221.00\$.
- 13.10 - L'apprenti qui, pour cause de maladie, n'effectue pas sa semaine complète de travail et qui produit un certificat médical à cette fin dans les 3 jours de son retour au travail sera rémunéré de la façon suivante:

13.10.1 Durant sa première année d'apprentissage:

<u>NOMBRE DE JOURS TRAVAILLÉS</u>	<u>SALAIRE DE BASE</u>	<u>45% DES RECETTES EXCÉDANT</u>
1	18.00	34.60
2	36.00	69.20
3	54.00	103.80
4	72.00	138.40

13.10.2 Durant sa deuxième année d'apprentissage:

<u>NOMBRE DE JOURS TRAVAILLÉS</u>	<u>SALAIRE DE BASE</u>	<u>50% DES RECETTES EXCÉDANT</u>
1	22.00	40.40
2	44.00	80.80
3	66.00	121.20
4	88.00	161.60

13.10.3 Durant sa troisième année d'apprentissage:

<u>NOMBRE DE JOURS TRAVAILLÉS</u>	<u>SALAIRE DE BASE</u>	<u>50% DES RECETTES EXCÉDANT</u>
1	25.00	44.20
2	50.00	88.40
3	75.00	132.60
4	100.00	176.80

- 13.11 - Si l'apprenti ne produit pas de certificat médical dans le délai requis au paragraphe 13.10, son mode de rémunération sera de 45% de ses recettes enregistrées, sauf si ce congé a été, au préalable, autorisé par son employeur.

ARTICLE 14.00 - JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS

- 14.01 - Les jours de fêtes chômés et payés sont les suivants: Le Premier de l'An, le 2 janvier, la St-Jean Baptiste, le 1er juillet (Confédération), la fête du Travail, Noël et le 26 décembre.
- 14.02 - Lorsque la célébration d'une fête est fixée par proclamation du Gouvernement fédéral et provincial, à une autre date que la date régulière, le jour chômé est alors observé à la date ainsi fixée.

- 14.03 - Les jours fériés, chômés et payés apparaissant au paragraphe 14.01 seront rémunérés de la façon suivante:

Pour les salariés permanents de classe "A" ou "B" qui, le 1er janvier justifie de 5 années et plus de service continu pour le même employeur, seront rémunérés à raison de 37.00\$ par jour.

Nonobstant le paragraphe précédent, les salariés permanents de classe "A" ou "B" qui, le 1er janvier, ne justifie pas 5 années de service continu pour le même employeur, seront rémunérés à raison de 31.00\$ par jour.

Cependant, la rémunération de l'apprenti pour ces jours fériés, chômés et payés sera de 18.00\$ par jour.

- 14.04 - Pour bénéficier des dispositions du paragraphe 14.03, le salarié doit accomplir ses fonctions ordinaires durant les jours ouvrables qui précèdent et qui suivent le ou les congés fériés, à moins que son absence ne soit autorisée, au préalable, par son employeur.

ARTICLE 15.00 - CONGÉ ANNUEL - DIVERS

- 15.01 - Le salarié qui, le 1er janvier, justifie d'un an de service continu chez son employeur doit recevoir un congé annuel continu de deux (2) semaines.
- 15.02 - L'indemnité afférente à ces deux (2) semaines de congé annuel est de 6% des gains du salarié.
- 15.03 - Le salarié qui, le 1er janvier, justifie de 3, 4 ou 5 ans de service continu, à droit à 2 semaines de congé annuel et à des jours additionnels de congé déterminés de la façon suivante:

<u>Durée du service continu au 31 décembre</u>	<u>Nombre de jours addi- tionnels de congé</u>
3 ans	2
4 ans	4
5 ans	5

L'indemnité afférente aux jours additionnels de congé annuel est calculé sur le total des salaires et commissions gagnés du 1er janvier au 31 décembre selon le tableau ci-après:

<u>Nombre de jours</u>	<u>Indemnité</u>
2	0.8%
4	1.6%
5	2%

- 15.04 - Le salarié qui, le 1er janvier, justifie de moins d'un an de service continu chez son employeur doit recevoir un congé annuel continu dont la durée est déterminée à raison d'une journée par mois de service sans que la durée totale exigible excède deux (2) semaines. Cependant, le salarié peut exiger des jours additionnels non payés pour compléter l'une de ces deux (2) semaines.

15.05 - Les vacances et congés prévus aux paragraphes précédents du présent article seront accordés à des dates déterminées par entente entre l'employeur et le salarié. Le salarié devra aviser l'employeur, au moins soixante (60) jours à l'avance, des dates qu'il désire fixer pour ses vacances et ses congés. L'employeur devra aussi aviser son salarié, au moins soixante (60) jours à l'avance, des dates qu'il désire fixer pour les vacances et congés de ce salarié. À défaut d'entente entre l'employeur et le salarié à ce sujet et dans le cas où plus d'un salarié d'un employeur désireraient prendre ses vacances ou congés en même temps, les dates des vacances et congés seront fixées par le Comité de Relations Patronales-Ouvrières.

15.06 - La paie de vacances et des congés doit être versée au salarié avant le début de ses vacances ou congés.

15.07 - CONGÉ DE MATERNITÉ

Une salariée bénéficie des dispositions relatives au congé de maternité prévues par la section VI du Règlement sur les normes du travail, adopté par le Décret 873-81 du 11 mars 1981, conformément à la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., c. N-1.1), sauf à son article 17 où l'on devra lire "une période continue de congé de maternité n'excédent pas 26 semaines, au lieu de 18 semaines telle que mentionnée. En cas de litige, l'employeur pourra soumettre le cas au Comité de grief prévu à l'article 8.00, 9.00 et 10.00 de la présente convention.

15.08 - AUTRES CONGÉS

Un salarié peut s'absenter du travail pendant une journée, sans réduction de salaire, à l'occasion du décès ou des funérailles d'un enfant, de la personne à laquelle il est marié ou avec laquelle il vit maritalement au sens du sous-paragraphe b du paragraphe 3 de l'article 1 de la Loi sur les normes de travail, de son père, de sa mère, d'un frère ou d'une soeur. Il peut aussi s'absenter pendant trois autres journées à cette occasion, mais sans salaire.

Un salarié peut s'absenter du travail pendant une journée, sans réduction de salaire, le jour de son mariage.

Un salarié peut aussi s'absenter du travail, sans salaire le jour du mariage de l'un de ses enfants et pendant deux jours à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

ARTICLE 16.00 - DURÉE DU TRAVAIL

Les heures normales de travail excluant une (1) heure de congé pour le repas du midi, sont de quarante (40) heures réparties entre les heures d'ouverture et de fermeture mentionnées au décret.

ARTICLE 17.00 - ASSURANCE SOCIALE

17.01 - Les parties à la présente convention conviennent de contribuer à un plan d'assurance vie-maladie-hospitalisation comprenant des bénéfices d'indemnité hebdomadaire.

17.02 - La participation de l'employeur au paiement des primes ne devra pas dépasser 1.50\$ par semaine pour chaque salarié bénéficiant du plan individuel et de 3.50\$ pour chaque salarié bénéficiant d'un plan familial. La participation du salarié au paiement des primes sera de 2.50\$ par semaine s'il bénéficie du plan individuel et de 3.50\$ par semaine s'il bénéficie du plan familial.

ARTICLE 20.00 - COMITÉ DE LA COIFFURE MASCULINE

Les parties s'engagent à former un Comité de cinq (5) membres ayant pour mandat de préparer un programme visant à favoriser une meilleure information du public au sujet de la coiffure masculine.

Ce comité sera composé de cinq (5) membres dont deux (2) employeurs, un artisan et deux (2) employés.

Le comité pourra opérer à même un fonds constitué de la façon suivante:

- a) l'employeur versera au fonds 1.00\$ par semaine plus 0.50\$ pour chacun de ses salariés.
- b) le syndicat versera 0.50\$ par semaine par membre. Le syndicat autorise l'employeur à retenir cette somme sur la paie hebdomadaire de chaque salarié.
- c) l'artisan versera une somme de 0.50\$ par semaine.

ARTICLE 21.00 - GRÈVE ET CONTRE-GRÈVE

Le Syndicat s'engage à ne déclarer ou sanctionner aucune grève; d'autre part, l'Association Patronale et ses membres s'engagent à ne point recourir à la contre-grève pour la durée de la présente convention.

ARTICLE 22.00 - DURÉE ET RENOUVELLEMENT

22.01 La présente convention sera d'une durée de dix-huit (18) mois à compter du 1er octobre 1982. Elle se renouvellera automatiquement d'année en année par la suite à moins que l'une des parties donne avis à l'autre partie, avant le 1er janvier 1984 ou le 1er janvier de chaque année subséquente, de son intention de l'amender ou de l'abroger.

22.02 Sous réserve du droit de chacune des parties à la convention d'exercer soit le droit de grève soit le droit au "lockout", les dispositions de la présente convention continueront à s'appliquer malgré son expiration jusqu'à la signature d'une nouvelle convention.

ARTICLE 23.00 - ENTRÉE EN VIGUEUR

L'application des avantages de cette convention entrera en vigueur le premier jour d'avril 1983.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Québec, ce quatorzième jour de mars 1983.

L'ASSOCIATION PATRONALE DES COIFFEURS
POUR HOMMES DE QUÉBEC INC.

par Gérard Giguère prés.

par Gaston Cloutier sec.

LE CERCLE QUÉBÉCOIS DE LA COIFFURE
MASCULINE INC.

par Mario Bordeleau prés.

par Jean-Yves Piacentile sec.